



COMMUNIQUE DE PRESSE du 27 août 2013

## Réforme des retraites et égalité femmes-hommes : passons des paroles aux actes !

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) ne peut qu'approuver les déclarations d'intention du Premier ministre<sup>1</sup> de prendre en compte, dans la réforme du système de retraite, les inégalités que rencontrent les femmes tout au long de leur carrière professionnelle. Reste désormais à ce que les réponses apportées soient à la hauteur de l'enjeu.

Le HCEfh souhaite attirer en particulier l'attention sur la nécessité de mieux prendre en compte la pénibilité au travail pour les femmes, souvent peu reconnue (seulement 35%<sup>2</sup> des personnes déclarées éligibles aux dispositifs pénibilités de 2010 sont des femmes).

Le HCEfh attend également que cette réforme engage des mesures permettant de juguler les effets du recours au temps partiel imposé et de compenser les interruptions de carrière des femmes, du fait de responsabilités familiales souvent peu partagées. Tout cela impacte largement l'âge de leur départ en retraite et du montant de leur pension. Lutter contre la précarisation des « petites retraitées » doit être une réelle priorité.

Les femmes, au même titre que les hommes, doivent d'abord être considérées comme des actrices à part entière de la vie publique et économique et non seulement comme des mères.

Le Haut Conseil souhaite une réforme juste qui s'inscrive dans la dynamique d'égalité femmes-hommes voulue par le Gouvernement. Par conséquent, cela suppose que cette question soit considérée comme très importante, et tout au long de l'élaboration du projet de loi, et ensuite lors des débats parlementaires.

Pour davantage de justice sociale pour les femmes, espérons que les réformes des retraites qui se suivent ne se ressemblent pas.

### **Pour rappel :**

**Taux d'activité** : en 2011, 83,9% des femmes âgées de 25 à 49 ans pour 94,4% pour les hommes ; 55,2% des femmes âgées de 50 ans et plus pour 62,2% des hommes.

**Temps partiels** : en 2011, 30,1% des femmes salariées sont à temps partiel pour 6,9% des hommes salariés.

**Inégalités salariales** : en 2009, les femmes perçoivent une rémunération moyenne, tout temps de travail confondus, inférieur de 27% à celle des hommes.

**Précarité** : 70% des travailleurs économiquement pauvres sont des femmes.

**Inégalités à la retraite** : *Age de départ à la retraite* : 61,4 ans pour les femmes, 60,5 ans pour les hommes ; *Durée des carrières* : 44,7% des femmes valident une carrière complète, 83,1% pour les hommes ; *Montant des pensions* : en 2008, les femmes perçoivent en moyenne 1165 euros et les hommes, 1749 euros<sup>3</sup>.

**Contact** : Claire Guiraud - Responsable de la communication et des relations presse  
06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94 - [claire.guiraud@pm.gouv.fr](mailto:claire.guiraud@pm.gouv.fr)

*Le HCEfh a été créé par décret du Président de la République en janvier 2013. Cette instance consultative indépendante placée auprès du Premier ministre est composée de 72 membres. Le HCEfh a pour mission la concertation, l'évaluation des politiques publiques, l'animation du débat public et la formulation de propositions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.*

<sup>1</sup> [www.gouvernement.fr/premier-ministre/retraites-je-veux-traiter-les-questions-de-la-penibilite-et-des-inegalites-qui-touc](http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/retraites-je-veux-traiter-les-questions-de-la-penibilite-et-des-inegalites-qui-touc)

<sup>2</sup> Décompte de la CNAV au 31 mai 2013 rendu public fin juin dernier par l'AFP

<sup>3</sup> « Chiffres-clés 2012 – L'égalité entre les femmes et les hommes », mars 2013